

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 94 du 9 janvier 2026



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Etienne Pot

Délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

« Une feuille de route ambitieuse pour des soins plus équitables ! »

Repérage précoce, inclusion dans le droit commun, guidance parentale, formation des professionnels, opposabilité des recommandations... Les Assises des troubles du neurodéveloppement ont acté une exigence de soins fondée sur les preuves pour réduire les pertes de chance. Dans un entretien exclusif, Etienne Pot plaide pour des parcours plus rapides, plus sécurisés et plus équitables. Une évolution qui repose notamment sur une priorisation des situations complexes et une mesure systématique de leur efficacité. Explications.

Vous avez ouvert les Assises des troubles du neurodéveloppement organisées par la CRSA mardi dernier à Blois. Quels sont les principaux enjeux en matière de diagnostic et de repérage ?

La diversité et la complexité des troubles neurodéveloppementaux imposent une approche globale. La stratégie nationale inclut l'autisme, les troubles du langage et des apprentissages, le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et le trouble du développement

intellectuel, mais cette définition demeure restrictive. Certaines affections, comme la paralysie cérébrale, le bégaiement ou le syndrome Gilles de la Tourette, sont souvent négligées. Plutôt que de se concentrer sur un diagnostic immédiat, une intervention rapide doit être privilégiée pour éviter les pertes de chance. Orthophonie, psychomotricité, ergothérapie... Tous les leviers doivent être actionnés, dès qu'un retard est constaté, même sans étiologie précise. Malgré son utilité, une approche catégorielle demeure insuffisante, car les comorbidités sont fréquentes. Le diagnostic reste essentiel, mais il ne doit pas exclure d'autres causes ou troubles associés. Paradoxe saisissant : la définition clinique de l'autisme ne tient pas compte des anomalies génétiques ou psychiatriques. Il convient donc de promouvoir une approche fonctionnelle et pragmatique, ce qui suppose notamment de déclencher des interventions précoce avant dix-huit mois pour soutenir le développement, au-delà des débats théoriques. En privilégiant les actions concrètes sans attendre un diagnostic définitif, chaque enfant pourra ainsi bénéficier des meilleures chances de progresser.

Quelles garanties seront mises en place pour assurer la qualité et la cohérence des interventions dans le cadre du nouveau « forfait guidance parentale » ?

La guidance parentale est un sujet fondamental. [Un guide thématique](#) définit désormais les interventions les plus efficaces dans ce domaine. Son objectif : aider les parents, qui ne deviennent pas experts du jour au lendemain, à acquérir des gestes utiles grâce à un apprentissage structuré, parfois en groupe avec d'autres familles, au-delà de la simple entraide. L'évaluation de ces actions est primordiale, car réunir des parents sans résultats concrets n'aurait aucun sens. Ce guide établit les fondations de la guidance parentale pour les troubles du neurodéveloppement, répond aux nombreuses questions des familles et réaffirme leur rôle central comme premiers partenaires de leur enfant. Autre avancée importante : la LFSS 2026 prévoit un forfait dédié pour financer ces dispositifs. Des professionnels pourront organiser une dizaine de séances par an pour environ dix familles, en s'appuyant sur des ressources pratiques, comme des sites ou des outils adaptés. Les modalités précises seront fixées par décret dans les prochains mois. Cette démarche doit permettre de mieux structurer et de mieux évaluer la guidance parentale pour mieux accompagner les enfants et mieux soutenir les parents.

Quelles solutions concrètes sont envisagées pour offrir des soins de santé mentale rapides et adaptés, en particulier pour les 16-25 ans ?

Au-delà du manque de ressources humaines et financières, la pertinence des soins reste un enjeu crucial. La qualité de la prise en charge doit être interrogée, notamment pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans. L'expertise collective doit prévaloir sur l'expertise individuelle, et chaque professionnel doit respecter les recommandations de bonne pratique. Ces références médicales constituent un socle minimal garantissant des soins fondés sur des preuves, tout en laissant place à des adaptations. L'opposabilité de ces recommandations représente une avancée majeure, mais elle doit rester limitée dans le temps, afin de suivre les évolutions scientifiques. La formation des centres médico-psychologiques, via les centres de ressources autisme, sera également déterminante, car ces structures de proximité sont souvent insuffisamment préparées aux TND.

Deux orientations se dessinent clairement : la spécialisation et la priorisation des prises en charge. Elles permettront de fournir des soins rapides et adaptés, en particulier pour les jeunes, mais aussi de renforcer la rigueur scientifique pour restaurer l'attractivité des disciplines de santé mentale.

Pourquoi préparez-vous un portail national des formations, au-delà du label Qualiopi que vous jugez insuffisant ?

Le label Qualiopi contrôle des critères tels que la présence d'évaluations et de supports pédagogiques, mais il ne garantit pas la qualité des contenus. Les formations financées par des fonds publics doivent donc respecter les recommandations de bonnes pratiques, notamment dans le domaine du neurodéveloppement. Le futur portail de formation doit apporter plus de lisibilité et de pertinence, en intégrant des outils modernes, dont l'intelligence artificielle, pour orienter les professionnels selon leur profil. Cette évolution nécessite une acculturation générale : tous les professionnels doivent être sensibilisés aux fondamentaux des TND, et pas seulement ceux du secteur sanitaire ou médico-social. Le déploiement d'outils numériques, comme ViaTrajectoire, pourrait faciliter l'orientation des enfants vers des plateformes diagnostiques et déclencher des interventions précoces. Ces outils doivent rester ergonomiques pour éviter les pertes de temps. La stratégie nationale marque la fin du modèle unique : elle prévoit des prérequis pour les systèmes d'information des plateformes afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des parcours de soins

Vous avez abordé aussi les questions d'accès aux soins hospitaliers, en traitant à la fois des réponses spécifiques pour les personnes porteuses de handicap mais aussi l'adaptation de tous les services « de droit commun », voulez-vous nous expliquer ?.

Il faut rapidement adapter les soins hospitaliers aux personnes autistes présentant des troubles du développement intellectuel, souvent associés à des difficultés de communication ou de comportement. Certains actes médicaux, comme le bilan urodynamique, nécessitent plus de temps et des conditions particulières. La réponse passe par la création de services spécialisés, qui disposent de référents formés aux spécificités de l'autisme, pour aller au-delà du rôle général des référents handicap, actuellement présents dans les hôpitaux. Ces référents auraient pour mission d'organiser des consultations et des hospitalisations adaptées, mais aussi d'anticiper les besoins spécifiques des patients, en évitant par exemple les séjours nocturnes pour ceux qui ne les tolèrent pas ou en prévoyant une literie appropriée pour améliorer le confort et réduire le stress. Cette approche rénovée permettrait de garantir une prise en charge personnalisée, efficace et respectueuse des particularités de chacun. Ces aménagements faciliteraient la réalisation et le déroulement des soins dans les meilleures conditions possibles. Ils favoriseraient également une inclusion équitable et adaptée des patients dans le système hospitalier.

« La spécialisation et la priorisation des prises en charge sont deux voies de progrès clairement affichées »

Quelles initiatives ou expérimentations menées en Centre-Val de Loire pourraient être transposées au niveau national ?

Tous les projets qui contribuent à améliorer l'inclusion et l'accompagnement des personnes souffrant de troubles du neurodéveloppement sont suivis de près. Je veux ici souligner le rôle clé du projet de recherche CONDOR, porté par le Pr Frédérique Bonnet-Brilhault au CHU de Tours, qui analyse les données des plateformes de coordination et d'orientation accueillant des enfants entre zéro et douze ans. Ce projet ne se limite pas à la recherche : il permet aussi de définir des indicateurs pertinents pour évaluer l'activité des plateformes, en évitant de surcharger les professionnels avec des données inutiles. Ce modèle doit être optimisé pour rendre ces plateformes plus efficaces et adaptées aux besoins des enfants. Les unités spécialisées pour les personnes autistes sévères, dont le fonctionnement reste complexe, devront aussi être renforcées. Une révision du cahier des charges est en cours pour introduire plus de souplesse et fluidifier les aménagements. Chaque région a ses spécificités et ses vulnérabilités, ce qui impose une approche différenciée. La priorité reste d'assurer une prise en charge rapide, sécurisée et de qualité, qui repose sur l'expertise collective et les bonnes pratiques issues du terrain.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Vent d'optimisme aux Assises des Troubles du neurodéveloppement
Prise en charge des victimes de l'incendie de Crans-Montana : une coopération européenne exceptionnelle
Gros plan sur les arrêtés d'autorisation des scanners et IRM
Le CH de Châteauroux-Le Blanc perd sa certification de l HAS

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

+18 %
d'équipements matériels lourds d'imagerie (IRM et scanners)

LA MÉTÉO SANITAIRE

EN BREF

La neige, invitée surprise aux assises TND
Mieux choisir les produits cosmétiques et d'entretien dans les maternités
Zonage médical : les aides à l'installation sont revues
La parentalité des internes est mieux prise en compte

EN PRATIQUE

Tout savoir pour bien organiser un débat public

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Webinaire sur la médiation en santé
Journée « Prévenir pour mieux grandir »
Salon virtuel des 1 000 premiers jours
Journée régionale infirmière sur le bon usage des antibiotiques
Journée régionale de l'obésité (41)

LE COIN RH

Pathologies hivernales : la situation épidémique se maintient

Alexandre Bodin prend la direction de l'Ehpad Arc-en-Ciel du Vald'Yerre (28).
Marion Weisphal prend la direction de l'Ehpad Résidence du bois de la Roche à Cloyes les Trois Rivières (28).

VOUS ÊTES INVITÉS !

VŒUX DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

Cette année encore, le 12 janvier (au Lab'O) les abonnés de la Lettre Pro sont exclusivement invités aux vœux de la Directrice générale de l'ARS. Quelle que soit votre activité, votre profession, votre responsabilité dans le système de santé vous êtes le / la bienvenue ! Inscription obligatoire [ici](#), dans la limite des places disponibles.

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Vent d'optimisme aux Assises des Troubles du neurodéveloppement

Gros plan sur les arrêtés d'autorisation des scanners et IRM



Le régime d'autorisation des équipements et matériels lourds (EML) a été réformé. Désormais, les autorisations ne sont plus



« Malgré la neige, l'amphi était plein ! », constate le Pr Pierre Castelnau, neuropédiatre au CHU de Tours, au sortir des Assises des Troubles du neuro-Développement (TND) qui se sont tenues le 6 janvier à Blois. « J'y vois un signe positif : les intervenants ont montré une volonté commune d'avancer, aussi bien du côté des soignants que de la délégation interministérielle, du rectorat, de l'ARS et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie. Il reste beaucoup à faire mais nous avons tellement avancé aux cours des dernières années. Aujourd'hui un TND n'obère plus forcément autant l'avenir d'un enfant qu'auparavant. » Pour illustrer cet optimisme, Pierre Castelnau s'appuie sur les travaux qu'il mène depuis plusieurs années au Centre de référence pour les troubles du langage et des apprentissages (CRTLA) : « Nous nous y occupons notamment d'enfants ayant des troubles DYS ou des TDAH (Trouble déficit d'attention avec ou sans hyperactivité). Au fil d'années de pratiques, nous avons constaté que ces enfants n'avaient pas le parcours auquel ils pouvaient prétendre. Ils se trouvaient toujours nuls au point, souvent, de ne rien oser entreprendre. Or l'analyse de la littérature montre que dans le TDAH, trois réseaux cérébraux -qui ont vocation à travailler ensemble- ne fonctionnent pas bien : cela pourrait expliquer pourquoi la perception de soi est aussi altérée », explique-t-il. Par des approches non médicamenteuses (thérapies

accordées par site et par machine mais par plateau technique d'imagerie. Pour une autorisation, un plateau technique peut compter jusqu'à trois machines via une procédure simplifiée auprès de l'ARS et même jusqu'à 18 machines en repassant devant la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS). Ils doivent alors proposer un mix d'appareils : IRM et scanner. L'objectif est en effet de créer des plateaux mutualisant les compétences afin d'améliorer l'organisation et la sécurité des prise en charge. La révision du Projet régional de santé (PRS) a pris en compte la possibilité donnée aux promoteurs existants d'augmenter le nombre de machines, ainsi que le besoin de mailler le territoire au plus près de la population. Il a donc été décidé d'accorder une implantation supplémentaire à chaque département de la région, à l'exception du Loir-et-Cher qui bénéficie de deux autorisations supplémentaires. Les arrêtés d'autorisation viennent d'être publiés. Avec 49 autorisations, la région voit son parc augmenter de 18 % pour atteindre 123 équipements : 63 IRM (+14) et 60 scanners (+5). Il reste quelques organisations à finaliser en Loir-et-Cher (St Aignan/Noyer sur Cher) et dans le Cher (Bourges/ Val d'Auron) : ce sera fait lors d'une prochaine CSOS. Le maillage territorial est renforcé par des IRM mobiles actifs sur 7 sites : Pithiviers (45), Sancerre (18), Lamotte-Beuvron (41), Château-Renault (37 aujourd'hui, La Châtre (36), Châtillon-sur-Indre (36) et Loches (37) dans les mois qui viennent.

Le CH de Châteauroux-Le Blanc perd sa certification de l'HAS

cognitivo-comportementales, hypnose médicale, art thérapie, méditation), il est possible de restaurer une estime de soi acceptable : « *Les résultats sont au rendez-vous, se félicite Pierre Castelnau. En quelques séances seulement, on peut mobiliser la motivation pour le projet personnel du jeune qui se met à croire en son avenir. Et l'on sait depuis longtemps que la motivation est le stimulant naturel le plus puissant de l'attention. Tellement puissant que dans de nombreux cas nous arrivons même à supprimer progressivement le stimulant artificiel médicamenteux.* » Ce type d'approche, qui combine les compétences du soignant et les ressources du soigné, permet à des jeunes, devenus autonomes et actifs, d'oublier leur talon d'Achille au profit de leurs talents. « *Agatha Christie était bien dyslexique !* », rappelle malicieusement Pierre Castelnau en conclusion.

Prise en charge des victimes de l'incendie de Crans-Montana : une coopération européenne exceptionnelle



Le violent incendie survenu dans la nuit du 31 décembre à Crans-Montana, en Suisse, a fait plus de 150 victimes, dont 40 morts et 115 blessés, avec des brûlures sévères et des atteintes liées à l'inhalation de fumées.

Face à l'ampleur de l'événement et à la nécessité de soins très spécialisés, en particulier pour les grands brûlés, les capacités hospitalières locales ont été fortement sollicitées. Des dispositifs de coopération sanitaire européenne ont pu être mobilisés afin de permettre l'orientation de certains patients vers des établissements adaptés, y compris dans d'autres pays, garantissant une prise en



Suite à la visite programmée de juin 2025, la Haute Autorité de santé (HAS) a décidé de ne pas renouveler la certification du Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc. Cette décision a pu susciter une réelle déception parmi les professionnels, fortement mobilisés depuis plusieurs mois pour faire évoluer les organisations et les pratiques au sein de l'établissement. Lors de la visite de certification, le coordonnateur a néanmoins salué la dynamique engagée et les avancées significatives déjà réalisées. Le travail conduit par les équipes est réel et reconnu, même s'il reste des exigences du référentiel à pleinement satisfaire. Sur l'ensemble des trois chapitres du référentiel de la HAS, le Centre hospitalier a atteint un niveau de conformité de 94 %, contre 86 % lors de la précédente visite en janvier 2024. Ces résultats traduisent des progrès importants et témoignent de l'engagement constant des professionnels. Le travail engagé se poursuit au cours du second semestre 2025 afin de consolider les organisations, renforcer durablement la qualité et la sécurité des soins, et répondre à l'ensemble des attendus de la procédure de certification dans les 24 prochains mois. « *Les points les plus critiques ont d'ores et déjà été levés* », a précisé Cyrille Harmel, directeur du Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, aux journalistes d'Ici Berry le 6 janvier. « *Au cours des six mois écoulés depuis la visite, nous n'avons pas relâché la pression : une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins s'inscrit dans le temps. À nous de poursuivre la dynamique engagée.* »

charge rapide et sécurisée. Cette organisation est particulièrement importante pour les grands brûlés car leur prise en charge mobilise des soins médicaux spécifiques et coordonnés : stabilisation en réanimation, évaluation des brûlures, soins spécialisés (pansements, chirurgie, greffes), prévention des complications infectieuses, puis rééducation et accompagnement médico-psychologique.

En France, le ministère de la santé réceptionne les alertes émanant des autres états au niveau du Centre de crise sanitaire (CCS) : il recueille les besoins et coordonne la réponse sanitaire nationale en lien avec les dispositifs européens.

Les Agences régionales de santé (ARS), au plus près des établissements, contribuent à identifier des capacités d'accueil adaptées, à organiser les transferts et à sécuriser la continuité du parcours de soins, sous l'égide du CCS. Dans ce cadre, le CHRU de Tours qui dispose des lits d'accueil des grands brûlés pour la région Centre-Val de Loire a été mobilisé pour partager son capacitaire. Il n'a pas reçu de patients à ce jour. A l'échelle nationale, les volontaires des Cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) ont aussi été sollicités pour armer une cellule d'aide téléphonique pour les victimes, leurs proches et les professionnels mobilisés sur l'évènement.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

+18 %

d'équipements matériels lourds d'imagerie (IRM et scanners) en région Centre-Val de Loire

LA MÉTÉO SANITAIRE

Pathologies hivernales : la situation épidémique se maintient. La région reste en situation épidémique pour la 6^e semaine consécutive : **Bronchiolite** : la situation se stabilise cette semaine concernant l'activité aux urgences. Cette tendance est également observée au niveau national, avec notamment un passage en phase post-épidémique en Île-de-France.

Grippe : malgré une légère baisse des passages aux urgences, notamment chez les moins de 15 ans, on constate un nombre d'hospitalisations et de décès important au niveau national. En région Centre-Val de Loire, l'activité reste forte et continue d'augmenter chez les 65 ans et plus.

Dans ce contexte, le maintien des gestes barrières et le recours à la vaccination restent la meilleure des préventions.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

La neige, invitée surprise aux assises TND



Les intempéries de ce début de semaine, qui ont fait le bonheur de nombreux enfants dans la région, ont également perturbé le déroulement des assises dédiées aux TND, organisées à Blois le mardi 6 janvier. La journée a dû être délocalisée en dernière minute en raison d'une coupure d'électricité, et, afin de permettre à chacun de reprendre la route dans les meilleures conditions, elle a été écourtée. Les ateliers initialement prévus n'ayant pu se tenir, Martine Vandermeersch, présidente du Conseil territorial d'Eure-et-Loir, a annoncé que les échanges se poursuivraient selon d'autres modalités. Preuve, s'il en fallait, que les aléas météorologiques ne freineront pas la démocratie en santé dans notre région.

Zonage médical : les aides à l'installation sont revues



L'ARS Centre-Val de Loire vient de publier le nouvel [arrêté de zonage médical](#) : il identifie, pour l'ensemble de notre région, les territoires éligibles aux dispositifs de soutien aux professionnels de santé dans les zones présentant des difficultés d'accès aux soins (ZIP et ZAC). Ce zonage constitue une information importante pour les professionnels et les collectivités qui souhaitent s'engager dans des projets d'installation ou de maintien d'activité. La nouvelle convention médicale 2024-2029, désormais applicable depuis le 1^{er} janvier 2026, a modifié en profondeur le cadre des aides attachées aux zones sous-denses, avec pour objectif de renforcer l'attractivité de l'exercice libéral dans les territoires fragiles. Concrètement, pour les

Et un grand bravo pour l'équipe d'organisation qui a fait preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire !

Mieux choisir les produits cosmétiques et d'entretien dans les maternités



Agence de conseil RSE dans le secteur de la santé, Primum non nocere s'est vu confier par l'ARS une mission d'évaluation des produits cosmétiques et des produits d'entretien utilisés dans les maternités de la région : « *Nous nous sommes concentrés sur le risque chimique, explique Morgane Aubert, manageure des missions en périnatalité. Nous avons analysé la composition des produits cosmétiques et des produits d'entretien utilisés par six maternités afin d'identifier les risques qu'ils peuvent faire courir aux usagers, aux professionnels et à l'environnement.* » Dans les produits cosmétiques, par exemple, « *nous avons identifié des substances nocives en cas d'ingestion, des allergènes et des parfums, poursuit Morgane Aubert. Cela nous a amenés à nous demander si certains produits (les liniments ou les eaux nettoyantes, par exemple) sont vraiment nécessaires. Pour un enfant en bonne santé, l'eau et le savon conviennent très bien. De même, l'entretien des couloirs par exemple, pourrait être réalisé grâce à une détergence par balais microfibres sans ajout de chimie.* » Ces questions ont été soulevées le 10 décembre lors d'une journée collective organisée avec l'ARS et consacrée à la restitution des résultats d'analyse du risque chimique des produits : « *Nous avons convié toutes les maternités de la région ainsi que le CPias (Réseau*

médecins libéraux s'installant pour la première fois dans ces zones, la convention introduit des aides forfaitaires ponctuelles : 10 000 € pour une primo-installation en zone d'intervention prioritaire (ZIP) ; 5 000 € pour une primo-installation en zone d'action complémentaire (ZAC) ; 3 000 € pour la création d'un cabinet secondaire en ZIP. Ces aides, versées par la caisse primaire d'assurance maladie du lieu d'exercice dans les trois mois suivant l'installation, s'ajoutent aux majorations du forfait médecin traitant prévues pour les praticiens établis en zones sous-denses, et s'inscrivent dans une démarche plus large de valorisation de l'exercice professionnel dans les territoires fragiles. Par ailleurs, un dispositif de consultations avancées valorise à hauteur de 200 € par demi-journée les interventions ponctuelles des médecins non installés dans une ZIP, jusqu'à six demi-journées par mois, afin de renforcer l'offre de soins en complément des installations durables. L'arrêté récemment publié permet à tous les acteurs (professionnels, collectivités, partenaires institutionnels) de consulter précisément le zonage applicable en Centre-Val de Loire et d'identifier les opportunités liées à ces dispositifs, dans une logique partagée de réduction des inégalités d'accès aux soins.

La parentalité des internes est mieux prise en compte

national de prévention des infections associées aux soins), explique Morgane Aubert. Nous avons ainsi pu recueillir leurs besoins pour engager la seconde phase de notre projet : travailler avec les acheteurs pour mettre en place des normes techniques d'achats des produits cosmétiques et des produits d'entretien. »



Le décret n°2025-1305 du 24 décembre 2025 va simplifier la vie des internes en médecine, pharmacie et odontologie en cas de grossesse, de congés maternité, paternité, d'adoption ou d'accueil d'un enfant.

Première mesure phare : la possibilité de réaliser deux stages de six mois en surnombre validants, y compris de manière consécutive, contre un seul auparavant. Concrètement, l'interne peut être affecté dans un service dont les effectifs sont déjà suffisants : il peut ainsi plus facilement s'absenter sans craindre de désorganiser le service. De plus, un stage d'un semestre peut être validé avec seulement trois mois de présence (contre quatre mois auparavant), ce qui simplifie considérablement la gestion du congé de maternité. Enfin, le décret modifie plusieurs articles du code de l'éducation en mettant les congés de paternité et d'accueil de l'enfant sur le même plan que les congés de maternité et d'adoption. Attendu de longue date, ce texte a été unanimement salué. Il s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les conditions de travail et de formation des internes.

EN PRATIQUE

Tout savoir pour bien organiser un débat public

Instance majeure de démocratie en santé, la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) a notamment pour mission de déterminer les questions de santé qui donnent lieu à débat public. Pour mener ces débats dans les meilleures conditions possibles, la CRSA a organisé un webinaire pédagogique détaillant les bonnes pratiques et explicitant le rôle de la Commission nationale du débat public, dont la charte rappelle que la participation du public nécessite un cadre clair et partagé ainsi qu'un état d'esprit constructif, et que le débat doit encourager le pouvoir d'initiative des citoyens, rechercher et faciliter la mobilisation de tous.

Ce webinaire peut être visionné [ici](#).

APPELS À PROJETS

Création de missions départementales d'expertise et d'information en Communication Alternative et Améliorée

AU PROGRAMME

Webinaire sur la médiation en santé

« La médiation en santé : un levier pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins » : webinaire proposé par la FRAPS (Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé) avec le soutien de l'ARS le **14 janvier 2026** de 12 h à 13 h. Programme et inscription [ici](#).

Journée « Prévenir pour mieux grandir »

La CPTS O'Tours et le CHRU de Tours organisent une journée grand public consacrée à la prévention en pédiatrie : « Prévenir pour mieux grandir – pour une santé qui se construit dès la naissance » aura lieu le **24 janvier** à l'Hôtel de Ville de Tours. Programme complet (stands du village prévention et conférences) [ici](#).

Le salon virtuel des 1 000 premiers jours

Rendez-vous professionnel consacré à la santé environnementale et à la prévention périnatale, le 4ème salon virtuel des 1000 premiers jours sera accessible en visio le **5 février** de 9 h à 12h30. Programme et inscription [ici](#).

Journée régionale infirmière sur le bon usage des antibiotiques

Journée organisée par le Centre régional en antibiothérapie Centre-Val de Loire, le **3 mars 2026** de 14h30 à 18h, au Centre hospitalier de Blois (salle polyvalente, niveau 1). Inscription [ici](#).

Journée régionale de l'obésité

La journée régionale de l'obésité, ouverte aux professionnels et aux associations de patients, aura lieu **lundi 16 mars** à La-Chaussée-Saint-Victor (41).

Programme [ici](#) et inscription gratuite [là](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Alexandre Bodin prend la direction de l'Ehpad Arc-en-Ciel du Val d'Yerre (28). Titulaire d'un Master 1 de droit privé et d'un Master 2 Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social, diplômé de Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).



Marion Weisphal prend la direction de l'Ehpad Résidence du bois de la Roche à Cloyes les Trois Rivières (28). Titulaire d'un Master 1 en droit de la santé et d'un Master 2 Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social, diplômée de Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

LA SANTÉ RECRUTE



ARS, Ingénieur en santé environnementale H/F

Gestionnaire administratif du système de santé H/F

Responsable Département Santé environnementale – Adjoint au Directeur H/F

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 94 du 9 janvier 2026

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)